

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

ÉFAI

10 août 2009

### **Arabie saoudite. La cinquante-et-unième personne décapitée cette année est un Nigérian**

Amnesty International a de nouveau exprimé son inquiétude face aux exécutions de ressortissants étrangers en Arabie saoudite, après l'annonce de la décapitation d'un Nigérian dans ce pays la semaine dernière.

Qorbi bin Mussa Adam, déclaré coupable du meurtre d'un ressortissant saoudien, est le deuxième Nigérian à être exécuté en Arabie saoudite cette année. L'autre Nigérian, Jamil Abbas Shuyab, avait été décapité en mai.

Dans ces deux affaires, les autorités saoudiennes n'ont laissé filtrer que très peu d'informations sur les procès, mais selon Amnesty International les deux hommes ont probablement été jugés lors de procès secrets et expéditifs, comme ce fut le cas pour Suliman Olyfemi, un autre Nigérian, condamné à mort en Arabie saoudite en 2004 et qui risque à tout moment d'être exécuté.

Suliman Olyfemi a été jugé lors d'un procès secret conduit en arabe, une langue qu'il ne comprend pas, sans pouvoir bénéficier de services de traduction adéquats. Il n'était pas assisté ni représenté par un avocat. Il est à craindre qu'il n'ait été torturé pendant la période au cours de laquelle il a été détenu au secret avant son procès afin de le faire « avouer ».

Qorbi bin Mussa Adam est la cinquante-et-unième personne à être exécutée en Arabie saoudite cette année, selon les informations rassemblées par Amnesty International. Comme les années précédentes, un nombre disproportionné d'Africains et d'Asiatiques figurent parmi les personnes exécutées. Sur les 51 personnes exécutées cette année, 36 étaient saoudiennes et 15 étaient de nationalité étrangère, alors que la population saoudienne compte environ 21 millions d'habitants et que le nombre d'étrangers résidant en Arabie saoudite est d'environ six millions.

En 2008, le gouvernement saoudien a exécuté plus de deux personnes en moyenne par semaine. Presque la moitié d'entre elles étaient des ressortissants étrangers de pays en développement, notamment du Nigeria.

La peine de mort est appliquée en Arabie saoudite pour un large éventail d'infractions, y compris pour des infractions définies de façon très vague ou n'ayant pas de conséquences mortelles.

La procédure qui conduit à une condamnation à mort et à l'exécution de la sentence est cruelle, en grande partie secrète et totalement inéquitable.

Les exécutions ont généralement lieu en public en Arabie saoudite et sont, dans certains cas, suivies du crucifiement des corps.

Les juges saoudiens ont un pouvoir discrétionnaire considérable et peuvent prononcer des condamnations à mort pour quantité d'infractions non violentes définies dans des termes flous. Certains travailleurs migrants n'auraient réalisé qu'ils avaient été condamnés à mort que le matin même de leur exécution.

Le recours fréquent à la peine de mort en Arabie saoudite va à l'encontre de la tendance internationale croissante en faveur de l'abolition et à l'encontre de l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations unies en 2007 et 2008, de résolutions appelant à un moratoire mondial sur les exécutions.

Selon Amnesty International, 139 pays dans le monde ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique.

Amnesty International appelle le gouvernement saoudien à décréter immédiatement un moratoire sur les exécutions et à commuer toutes les peines de mort déjà prononcées, comme premier pas vers l'abolition.

La peine de mort est, selon Amnesty International, le déni ultime de tous les droits humains. C'est l'homicide prémédité et perpétré de sang-froid d'un être humain par un État au nom de la justice. La peine de mort viole le droit à la vie proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est la châtimeut ultime le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant.